



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un accès au lac sur la
commune de Cologny

14 août 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 25 juin 2024;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 27 juin 2024,

ARRÊTE :

1/ la dénomination :

Ponton de la Cédille

à la plateforme en forme de cédille servant de lieu de baignade aménagé sur la commune de Cologny.

Une cédille est un signe graphique qui se met, en français, sous la lettre "c" devant "a, o, u" pour lui donner le son [s] (exemple : façade, leçon, reçu).

Le ponton se situe au quai de Cologny 53.

Code voie : 68195

Entrée en vigueur immédiate

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DIN	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat :

